

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Desfaures de la commune de Foix, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Desfaures de la commune de Foix, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 505;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14472\\_t1\\_0505\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14472_t1_0505_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

gouvernement républicain fondé sur l'égalité, la liberté, son bonheur et sa félicité.

Pour nous, Citoyens législateurs, nous réitérons le serment de rester inviolablement unis à la représentation nationale et de la défendre contre ses ennemis, qui sont aussi les nôtres, jusqu'à la mort.

Nous avons terrassé l'aristocratie et anéanti le fanatisme; tous les hochets de la superstition ont été portés à notre district. Notre ci devant église est changée en un temple de la raison; au lieu de prônes, de sermons, on y fait la lecture des lois; ses voûtes ne retentissent plus que du bruit des chansons républicaines, et le peuple, si longtemps abusé, bénit ceux qui lui ont arraché le bandeau des préjugés qui l'empêchaient de voir, de connaître la vérité et ses droits.

Nous offrons à la patrie pour les dépenses de la guerre la somme de 756 liv. 15 s. que nous faisons passer à l'instant au receveur de notre district.

Salut, union et fraternité. »

BOUSQUET, DEMBAUX, TIMBAL, CAMBORIER, SILHOT, MOBISSON, CHAMAISON, CHAMBERT [et une page de signatures illisibles].

## 16

L'administration du département de l'Arriège annonce qu'elle vient de recevoir une lettre contenant le don d'un bien-fonds et en rentes, dont le capital se porte à la somme de 80,520 liv. 10 sous. Cet hommage est fait à la patrie par le citoyen Desfaures, de la commune de Foix, qui demeure présentement à Lavaur, département du Tarn.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

## 17

La municipalité d'Anduze, département du Gard, adresse à la Convention nationale extrait de sa délibération du 13 floréal, qui constate que le citoyen Henri Julian, notaire public dans cette commune, a fait don à la patrie de la finance de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

## 18

Les administrateurs du district de Nogaro, département du Gers, font passer à la Convention nationale l'extrait d'un arrêté pris dans la séance du conseil, en date du 9 Floréal, qui constate que les citoyens Louis d'Aubour, ex-

prêtre et ci-devant administrateur du district de Mirande, et Lanusse jeune, ci-devant curé de Bretagne, et actuellement commis du district de Nogaro, non-seulement ont abdicqué leur état ecclésiastique, mais qu'ils renoncent dès-à-présent, et pour toujours, à la pension attribuée aux ministres du culte catholique.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

## 19

Les citoyens composant la société populaire de Dampierre-la-Source, district de Brutus-Villers, département de la Seine-Inférieure, écrivent qu'ils ne sont pas riches, mais qu'ils sont patriotes, et que c'est à ce titre qu'ils veulent contribuer aux succès de la guerre de la liberté contre la tyrannie. Ils envoient 171 liv. 12 sous en numéraire. Il répugnoit à leur républicanisme d'avoir encore une monnaie qui leur rappelât le souvenir hideux d'un tyran. « Continuez, disent-ils, à consolider la liberté; restez à votre poste jusqu'à ce que nos ennemis vaincus aient reconnu l'indépendance et la souveraineté de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Dampierre-la-Source, s.d.] (3).

« Législateurs,

Nous ne sommes pas riches mais nous sommes patriotes et c'est à ce titre que nous voulons contribuer aux succès de la guerre de la liberté contre la tyrannie. Recevez la somme modique de 171 livres douze sols en numéraire que nous vous envoyons. Il répugnoit à notre républicanisme d'avoir encore une monnaie qui nous rappelât le souvenir hideux d'un tyran.

Continuez, Législateurs à consolider la liberté; restez à votre poste jusqu'à ce que nos ennemis vaincus aient reconnu l'indépendance et la souveraineté de la République ».

DAGOT (présid.), HAUTOT, MAZE, MAZE, HERABEL, LESCOURF, RAZE, GARAUD, RAZE, CAPELLE, DUCHESNE.

## 20

Les membres composant la municipalité d'Apt, département de Vaucluse, annoncent à la Convention nationale que la raison reprend ses droits et établit son empire dans cette commune sur les ruines de la superstition, et qu'ils viennent d'envoyer à la monnaie de Marseille le reste de l'argenterie du ci-devant culte, consistant en 273 marcs 6 onces 4 gros qui, joints aux 431 marcs précédemment envoyés à cette même monnaie, et aux 5 marcs une once 3 gros 1/2, et 12 grains d'or ou diamans, dépo-

(1) P.V., XXXIX, 196. *J. Paris*, n° 522; *Mon.*, XX, 713, *J. Fr.*, n° 633. Voir ci-dessus, séance du 14 prair., n° 42.

(2) P.V., XXXIX, 197. B<sup>n</sup>, 29 prair. (suppl<sup>t</sup>); *Mon.*, XX, 713.

(1) P.V., XXXIX, 197. B<sup>n</sup>, 29 prair. (suppl<sup>t</sup>); *Mon.*, XX, 713.

(2) P.V., XXXIX, 197 et 118. B<sup>n</sup>, 29 prair. (suppl<sup>t</sup>); *Mon.*, XX, 713.

(3) C 305, pl. 1139, p. 7.